

Les conclusions du rapport de la Commission interministérielle sur l'automédication tendent à favoriser l'achat direct par l'utilisateur de certains produits à "Prescription médicale facultative" (PMF), à la toxicité jugée "modérée" et pour lesquels il ne serait plus nécessaire de justifier d'une consultation médicale.

la surconsommation : un constat évident

Les Aînés Ruraux sont conscients des effets de la surconsommation médicamenteuse dans notre pays. Ils œuvrent, de longue date, à leur échelle, pour lutter contre ce phénomène qui, non seulement grève très lourdement les dépenses de l'assurance maladie, mais génère également des pathologies iatrogènes coûteuses, tant sur le plan humain que sur le plan financier.

l'automédication : une solution contestable

Sans pour autant ignorer le contexte particulier de notre pays quant à l'automédication, les Aînés Ruraux notent que la mise en œuvre des recommandations du rapport reviendrait, une fois de plus, à reporter vers les usagers des dépenses actuellement prises en charge en tout ou partie par les organismes de protection sociale, légaux et complémentaires.

Inadaptées à la culture actuelle des usagers français en matière de consommation pharmaceutique, ces recommandations, pour les Aînés Ruraux, sont contradictoires avec les efforts d'information menés pour lutter contre les affections iatrogènes qui provoquent annuellement des milliers de journées d'hospitalisation, suivies trop souvent de décès.

L'automédication ne pourrait être mise en œuvre qu'accompagnée d'une éducation préalable des usagers et d'une réflexion approfondie sur les responsabilités nouvelles des pharmaciens dans la distribution des produits. Elle comporte de plus un risque évident d'explosion des prix des médicaments à PMF, à l'image de ce qui s'est produit à l'occasion des remboursements de certains produits intervenus depuis 2005.

.../...

pour une politique de reclassement des médicaments

Les Aînés Ruraux estiment qu'il aurait été plus opportun de poursuivre la politique de reclassement et de remboursement des spécialités pharmaceutiques déjà engagée depuis quelques années. Il faut continuer le remboursement des médicaments dont l'efficacité est prouvée et supprimer celui des médicaments à « Service médical rendu » (SMR) insuffisant.

contre l'intervention des laboratoires dans la sphère privée

Les traitements et leur suivi relèvent exclusivement du corps médical. En conséquence, les Aînés Ruraux sont opposés à la mise en place de dispositifs permettant aux laboratoires d'intervenir directement auprès des usagers, sous couvert notamment de programmes d'aide à l'observance ou de programmes d'accompagnement. Ces interventions leur apparaissent relever, en réalité, d'une démarche purement commerciale, et constituer une atteinte à la vie privée.